

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** illbruck PU050
- **Code du produit:** A-I-PU050
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Tremco CPG Netherlands B.V.
Vlietskade 1032, 4241 WC Arkel
T: +31 (0) 183568000, F: +31 (0) 183568100
msds@cpg-europe.com
- **Service chargé des renseignements:**
Tremco CPG Belgium NV
tremco illbruck NV
p/a Vlietskade 1032, 4241 WC Arkel
T: +32 (0) 36646384
www.tremco-illbruck.be, info-be@tremco-illbruck.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Pendant les heures de bureau T: +32 (0) 36646384. Pour les autres heures s'il vous plaît contacter votre centre national anti-poison.
Pendant les heures de bureau T: +32 (0) 36646384. Pour les autres heures s'il vous plaît contacter votre centre national anti-poison.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**
- 

GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 1)

- **Contient:**

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Le produit de réaction entre le bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl

- **Mentions de danger**

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

- **Informations supplémentaires:**

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 1330-20-7 Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-<10%
CAS: 1305-78-8 EINECS: 215-138-9 Reg.nr.: 01-2119475325-36-xxxx	oxyde de calcium Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	1-<5%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Reg.nr.: 01-2119529243-45-xxxx	Aluminium en poudre (stabilisée) Flam. Sol. 1, H228; Water-react. 2, H261	1-<5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 2)

CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47-xxxx	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,1-<1%
CAS: 1065336-91-5 Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40-xxxx	Le produit de réaction entre le bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1A, H317	0,1-<1%

· **SVHC -**· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Lors de la réticulation du produit les substances suivantes se forment et se dégagent en réaction avec l'humidité atmosphérique:

Les poudres sont encapsulées dans la matrice liquide. Ils ne devraient pas être libérés dans des conditions normales d'utilisation.

Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Vertiges

Etourdissement

Migraine

Nausées

· **Risques** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Dioxyde de carbone
 - Mousse
 - Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Monoxyde de carbone (CO)
 - Dioxyde de carbone
 - Oxyde d'azote (NOx)
 - Cyanure d'hydrogène (HCN)
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir par moyen mécanique.
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
 - Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Prévoir la ventilation des emballages.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Stocker au sec.
 - Stocker au frais.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 4)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 1330-20-7 xylène**

VL	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm
	D;

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

VL	Valeur à long terme: 0,052 mg/m ³ , 0,005 ppm
----	--

· **DNEL**· **Long term effects****CAS: 1330-20-7 xylène**

Inhalatoire	industrial	289 mg/m ³ (workers) (systemic and local effects)
	consumer	14,8 mg/m ³ (consumers) (systemic effects)

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Dermique	consumer	25 mg/kg (consumers) (systemic effects)
Inhalatoire	industrial	0,05 mg/m ³ (workers) (local effects)
	consumer	0,025 mg/m ³ (consumers) (local effects)

· **Short term effects****CAS: 1330-20-7 xylène**

Dermique	industrial	180 mg/kg/24h (workers) (systemic effects)
	consumer	108 mg/kg/24h (consumers) (systemic effects)
Inhalatoire	industrial	77 mg/m ³ (workers) (systemic effects)
	consumer	174 mg/m ³ (consumers) (systemic and local effects)

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Dermique	industrial	50 mg/kg (workers) (local effects)
	industrial	28,7 mg/cm ² (workers) (local effects)
Inhalatoire	industrial	0,1 mg/m ³ (workers) (local effects)
	consumer	0,05 mg/m ³ (consumers) (local effects)

· **PNEC****CAS: 1330-20-7 xylène**

PNEC	0,327 mg/L (fresh water)
	6,58 mg/L (sewage treatment plant)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 5)

PNEC	0,327 mg/L (intermittent release) 0,327 mg/L (salt water) 2,31 mg/kg (soil) 12,46 mg/kg (sediment (salt water)) 12,46 mg/kg (sediment (fresh water))
------	--

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

PNEC	1 mg/L (fresh water) 1 mg/L (sewage treatment plant) 10 mg/L (intermittent release) 0,1 mg/L (salt water)
PNEC	1 mg/kg (soil)

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Dioxyde de carbone

· Remarques supplémentaires:

Les poudres sont encapsulées dans la matrice liquide. Ils ne devraient pas être libérés dans des conditions normales d'utilisation.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AB

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants en PVA

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 6)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Pâteuse

Couleur: Selon désignation produit

- **Odeur:** Caractéristique

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 137-143 °C

- **Point d'éclair** >75 °C

- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

- **Température d'inflammation:** > 200 °C

- **Température de décomposition:** Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure: 0,6 Vol %

Supérieure: 7,0 Vol %

- **Pression de vapeur:** Non déterminé.

- **Densité à 20 °C:** 1,15 g/cm³

- **Densité relative** Non déterminé.

- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 7)

· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	<9,50 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,49 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Les poudres sont encapsulées dans la matrice liquide. Ils ne devraient pas être libérés dans des conditions normales d'utilisation.
Oeil du lapin: non irritant (OECD 405)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 8)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 1330-20-7 xylène

LC50/96 h	3,77 mg/L (fish)
EC50/48 h	7,4 mg/L (daphnia magna)
EC50/72 h	10 mg/L (skelettonema costatum)

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

LC50/96 h	>1.000 mg/L (brachydanio rerio)
LC50/24 h	>500 mg/L (brachydanio rerio)
EC50	>100 mg/L (daphnia magna)
EC50/24 h	>1.000 mg/L (daphnia magna)
EC50/72 h	>1.640 mg/L (desmodesmus subspicatus)

CAS: 1065336-91-5 Le produit de réaction entre le bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyl 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyl

LC50/96 h	7,9 mg/L (oncorhynchus mykiss)
	0,9 mg/L (brachydanio rerio)
	0,97 mg/L (lepomis macrochirus)
EC50/24 h	20 mg/L (daphnia magna)
EC50/72 h	1,68 mg/L (desmodesmus subspicatus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 9)

· Effets écotoxiques:

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
--

NOEC/21 d >10 mg/L (daphnia magna)

CAS: 1065336-91-5 Le produit de réaction entre le bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et leméthyl 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyl
--

NOEC/21 d 1 mg/L (daphnia magna)

· Autres indications écologiques:
--

· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
--

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
--

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
--

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 10)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	néant
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Remarques:	2.2.41.1.5: < 2.2 mm/s
· IMDG	
· Remarques:	2.4.2.2.2.1: < 2.2 mm/s
· IATA	
· Remarques:	3.4.1.1.2.1: < 2.2 mm/s
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008
RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006
RÈGLEMENT (UE) No. 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015
2001/118/CE en ce qui concerne la liste de déchets
2008/98/CE relative aux déchets

- **Directive 2012/18/UE**

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 56a, 74

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 11)

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Non applicable.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 04.11.2021

Nom du produit: illbruck PU050

(suite de la page 12)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
Water-react. 2: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE